

Page: 1/12

## selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 04.03.2024 Révision: 04.03.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

# 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: 842ER-A
- · Autres moyens d'identification :

Peinture d'Époxy en Argent Conducteur Super Shield (Partie A)

Numéro de pièce connexe :

842ER-A-Liquid, 842ER-A-60ML, 842ER-A-250ML, 842ER-A-900ML, 842ER-A-4.25L

- UFI: APR0-K04Q-S00P-YC97
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Emploi de la substance / de la préparation Résine époxy conductrice d'argent
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité M.G. Chemicals Ltd.
- · Producteur/fournisseur:

MG Chemicals Ltd. (Siège social) 1210 Corporate Drive Burlington, Ontario L7L 5R6 CANADA +(1) 800-340-0772 sds@mgchemicals.com

MG Chemicals Heame House, 23 Bliston Street Sedgely Dudley DY3 1JA. ROYAUME-UNI +(44) 1663 362888 sales@mgchemicals.com

MG Chemicalst Ltd. Level 2, Vision Exchange, Building Territorials Street, Zone 1, Central Business, District, Birkirkara CBD 1070, MALTE

- · Service chargé des renseignements: sds@mgchemicals.com
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Verisk 3E (code d'accès : 335388), +(44) 20 3514787

Autres numéros de téléphone d'urgence : +(0) 800 680 0425

ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 Centres Antipoison et de Toxicovigilance

BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0800 59 59 59 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE: 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 22 50 50 PARIS: 01 40 05 48 48

ANGERS: 02 41 48 21 21

STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47

(suite page 2)

Page : 2/12

## selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 04.03.2024 Révision: 04.03.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: 842ER-A

(suite de la page 1)

Pour les incidents liés aux matières dangereuses UNIQUEMENT (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)

États-Unis ou CANADA – Appelez Verisk 3E au +1-866-519-4752 ou +1-760-476-3962 (code d'accès au service :

335388)

Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses ; Service 24h/24 et 7i/7

CANADA-Appelez CANUTEC à frais virés au +1-613-996-6666 ou \*666 sur les téléphones cellulaires

# 2 Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Irrit. 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger









GHS02 GHS05 GHS07 GHS09

· Mention d'avertissement Danger

(suite page 3)

Page: 3/12

## selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 04.03.2024 Révision: 04.03.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: 842ER-A

(suite de la page 2)

#### · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

butane-1-ol

oxirane,2,2'-[(1-methylethylidene)bis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis-, homopolymer

#### · Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### · Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des

flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et une

protection oculaire.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405 Garder sous clef.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB**: Non applicable.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Perturbateur endocrinien ≥ 0,1 % = aucun

# 3 Composition/informations sur les composants

#### · 3.2 Mélanges

#### · Description:

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

#### · Composants dangereux:

CAS: 7440-22-4 Argent (poudre <0,0001mm) 46,0%

EINECS: 231-131-3 🚱 Aquatic Acute 1, H400 (M=1000); Aquatic Chronic 1, H410

(M=100)

CAS: 110-19-0 acétate d'isobutyle

EINECS: 203-745-1 🅎 Flam. Liq. 2, H225, EUH066

CAS: 71-36-3 butane-1-ol

EINECS: 200-751-6 Flam. Liq. 3, H226; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4,

H302; Skin İrrit. 2, H315; STOT SE 3, H335-H336

CAS: 25085-99-8 oxirane, 2, 2'-[(1-methylethylidene)bis(4, 1-8,0%

phenyleneoxymethylene)]bis-, homopolymer

🕸 Aquatic Chronic 2, H411; 🕚 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2,

H319; Skin Sens. 1B, H317

CAS: 14807-96-6 talc (Mg3H2(SiO3)4) 2,0%

EINECS: 238-877-9 🕸 STOT SE 1, H370; STOT RE 1, H372

(suite page 4)

33.0%

8,0%

Page: 4/12

## selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 04.03.2024 Révision: 04.03.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: 842ER-A

(suite de la page 3)

· Composants non dangereux et composants inférieurs au seuil de classification

CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle

0,3%

EINECS: 204-658-1 🍅 Flam. Liq. 3, H226; 🕚 STOT SE 3, H336, EUH066

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### 4 Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

# 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- Movens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer vers des sources d'inflammation près du sol. Elles peuvent provoquer un incendie instantané ou s'enflammer de manière explosive.

- 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

## 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes. Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante.

(suite page 5)

Page : 5/12

## selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 04.03.2024 Révision: 04.03.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: 842ER-A

(suite de la page 4)

#### · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

# 7 Manipulation et stockage

#### · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

# 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

#### 110-19-0 acétate d'isobutyle

VLEP Valeur momentanée: 723 mg/m³, 150 ppm Valeur à long terme: 241 mg/m³, 50 ppm

71-36-3 butane-1-ol

VLEP Valeur momentanée: 150 mg/m³, 50 ppm

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- Protection des mains:



(suite page 6)

#### Page : 6/12

### selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 04.03.2024 Révision: 04.03.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: 842ER-A

(suite de la page 5)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Non déterminé.

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

# 9 Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· État physique Liquide

· Couleur: Selon désignation produit

Odeur: CaractéristiqueSeuil olfactif: Non déterminé.

Point de fusion/point de congélation:
Point d'ébullition ou point initial

d'ébullition et intervalle d'ébullition 116 ℃

· Inflammabilité Facilement inflammable.

·Limites inférieure et supérieure

d'explosion

• Inférieure: 1 Vol %
 • Supérieure: 11 Vol %
 • Point d'éclair 18 ℃

· Température d'auto-inflammation 345 ℃

Température de décomposition:
 pH
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· Viscosité:

Viscosité cinématique
 Dynamique:
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· Solubilité

· l'eau: Entièrement miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau

(valeur log)Non déterminé.• Pression de vapeur à 20 ℃:20 hPa (110-19-0 acétate d'isobutyle)

Densité et/ou densité relative
 Densité à 20 °C: 1,65 g/cm³
 Densité relative Non déterminé.

• Densité de vapeur: Non déterminé.

(suite page 7)

Page: 7/12

## selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 04.03.2024 Révision: 04.03.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: 842ER-A

(suite de la page 6)

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

Température d'inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des

mélanges explosifs vapeur-air peuvent se

former.

· Teneur en solvants:

· Solvants organiques: · VOC (CE) 41,3 % 41,30 %

Teneur en substances solides:

2,7 %

Changement d'état

· Taux d'évaporation:

Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

danger physique

Substances et mélanges explosibles néant
 Gaz inflammables néant
 Aérosols néant
 Gaz comburants néant
 Gaz sous pression néant

· Liquides inflammables Liquide et vapeurs très inflammables.

Matières solides inflammables néant
 Substances et mélanges autoréactifs néant
 Liquides pyrophoriques néant
 Matières solides pyrophoriques néant
 Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Substances et mélanges qui dégagent des

gaz inflammables au contact de l'eau néant Liquides comburants néant Matières solides comburantes néant Peroxydes organiques néant

· Substances ou mélanges corrosifs pour

les métaux néant · Explosibles désensibilisés néant

### 10 Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

FR

Page: 8/12

## selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 04.03.2024 Révision: 04.03.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: 842ER-A

(suite de la page 7)

# 11 Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

### ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral

LD50

9.875 mg/kg (rat)

## 110-19-0 acétate d'isobutyle

Oral LD50

13.400 mg/kg (rat)

#### 71-36-3 butane-1-ol

Oral

LD50

790 mg/kg (rat)

Dermique LD50

3.400 mg/kg (lapin)

Inhalatoire LC50/4 h 8.000 mg/l (rat)

- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité pour la reproduction
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

# 12 Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Remarque: Très toxique chez les poissons.

(suite page 9)

Page: 9/12

## selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 04.03.2024 Révision: 04.03.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: 842ER-A

(suite de la page 8)

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Très toxique pour organismes aquatiques.

# 13 Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

HP3 Inflammable

HP5 Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

HP14 Écotoxique

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

## 14 Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, IMDG, IATA UN1263
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· **ADR** 1263 PEINTURES, DANGEREUX POUR

L'ENVIRONNEMENT

• IMDG PAINT, MARINE POLLUTANT

· IATA Paint

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, IMDG





· Classe 3 Liquides inflammables.

· Étiquette

3

3

· IATA



· Class 3 Liquides inflammables.

· Label

(suite page 10)

Page: 10/12

#### selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 04.03.2024 Révision: 04.03.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: 842ER-A

(suite de la page 9)

· 14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA II

· 14.5 Dangers pour l'environnement Le produit contient matières dangereuses pour

l'environnement : oxirane, 2, 2'-[(1methylethylidene)bis(4,1phenyleneoxymethylene)]bis-, homopolymer

Marine Pollutant:

Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)

· Marguage spécial (ADR):

· 14.6 Précautions particulières à prendre

par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.

Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 33 No EMS: F-E,S-E

· Stowage Category

· 14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ) 51

Quantités exceptées (EQ) Code: E2

Quantité maximale nette par emballage

intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage

extérieur: 500 ml

· Catégorie de transport 2 · Code de restriction en tunnels D/E

· IMDG

· Limited quantities (LQ) 5L

· Excepted quantities (EQ) Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30

Maximum net quantity per outer packaging: 500

UN 1263 PEINTURES, 3, II, DANGEREUX "Règlement type" de l'ONU:

POUR L'ENVIRONNEMENT

### 15 Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO

E1 Danger pour l'environnement aquatique

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 11)

Page: 11/12

## selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 04.03.2024 Révision: 04.03.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: 842ER-A

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

(suite de la page 10)

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- · Service établissant la fiche technique: Product safety department.
- · Contact: sds@mgchemicals.com
- · Date de la version précédente: 21.11.2023
- · Numéro de la version précédente: 5
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

(suite page 12)

Page : 12/12

## selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 04.03.2024 Révision: 04.03.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: 842ER-A

(suite de la page 11)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETAValeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1B

STOT SE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 1 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3 STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1 Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

\* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR